

XV. CREATION CULTURELLE POUR L'APPROPRIATION DES PATRIMOINES

A. Rappel sur l'ambition du projet

Le patrimoine culturel du Parc Loire-Anjou-Touraine est particulièrement riche et son patrimoine, dit exceptionnel, fait l'objet d'une attention plus que soutenue (Châteaux de la Loire, etc.).

L'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels est également une des preuves de la richesse du territoire en termes de patrimoines naturels, culturels et surtout paysagers.

Le Parc a cependant constaté un certain vide concernant l'attention portée à la protection et à la mise en valeur de patrimoines bâtis relevant de l'ordinaire (lavoirs, moulins, maisons ou ensembles ruraux...) et de patrimoines ethnologiques ou paysagers.

Le Parc a choisi de se positionner sur ces domaines pour justifier et légitimer sa présence au sein d'une sphère culturelle très riche mais tournée vers d'autres enjeux comme l'accès à la culture pour tous, la diversité culturelle ou l'enseignement artistique.

Dans la mesure où les actions de ces acteurs sont souvent menées de façon non concertée ou même dans l'ignorance entre les deux départements, le Parc souhaite consacrer une partie de son projet culturel au développement des échanges entre ces opérateurs.

Par ailleurs, le Parc pouvant être lui-même opérateur culturel en vertu de sa mission d'expérimentation, il porte des projets en direction des habitants pour favoriser leur appropriation des patrimoines du territoire.

Dans ce cadre, la création artistique et culturelle est un moyen pour faire vivre les patrimoines et les inscrire dans un espace vivant.

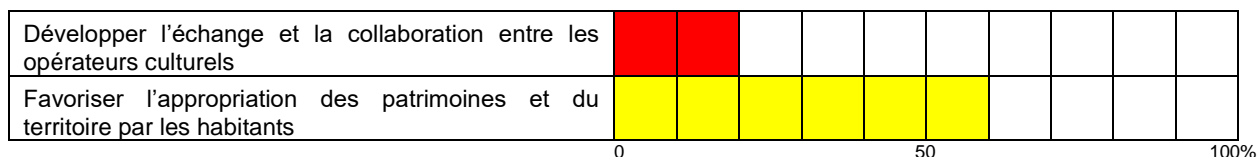
L'accompagnement des projets avec des artistes professionnels doit également permettre de faire de la création culturelle un élément du développement local.

B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020

1. Rappel des objectifs stratégique et opérationnels de la charte

- **Objectif stratégique 10 : Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et les paysages**

Indicateur d'avancement par objectif opérationnel ¹⁹



¹⁹ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

■ < 20% ; ■ 20% < ■ < 40% ; ■ 40% < ■ < 60% ; ■ 60% < ■ < 80% ; ■ > 80%

Exemples d'actions menées :

- *Création de spectacles et résidences d'artistes : le Parc est acteur dans la création de spectacles sur des thématiques de valorisation des patrimoines ou d'autres domaines. Il intervient en tant que maître d'ouvrage, en soutien financier à la création ou en accompagnement technique. Des projets comme Paysages Partagés (Bouchardais et Gennois) inscrivent la rencontre entre un artiste et les habitants dans la démarche de projet.*
- *Actions de valorisation autour du patrimoine bâti : actions de valorisation effectuées en lien avec le service aménagement et éco-développement et de nombreux acteurs du territoire (expositions, conférences, édition, film documentaire).*
- *Expositions photographiques : commandes de reportages ou achat de droits pour la réalisation d'expositions sur des thèmes variés, dont des éléments du patrimoine naturel ou paysager.*
- *Commandes artistiques : installations à la Maison du Parc dans le cadre des thématiques annuelles. Ces créations uniques par des artistes ou des plasticiens permettent une approche sensible et sont l'occasion d'une ouverture vers le domaine artistique.*
- *Programmation culturelle : propositions de spectacles lors d'évènements organisés par le Parc, tels que la Fête du Parc.*
- *Accompagnement technique des projets publics ou associatifs sur le territoire : avis technique ou scientifique lors de réalisation d'expositions, de projets de création, d'édition sur le patrimoine ou d'accueil d'artistes.*

• Objectifs quantifiés :

Objectif	Indicateur	Ambition	De 2008 à 2018
Mettre en œuvre des actions culturelles visant l'appropriation des patrimoines par les habitants	Nombre d'actions réalisées.	Non quantifiée	34
	<p>La mission développement culturel et les actions menées à la Maison du Parc sont intimement liées. Pour certaines, les actions culturelles prennent naissance dans la programmation annuelle ou en découlent.</p> <p>Pour une autre part, les actions émergent de politiques spécifiques de développement culturel et de projets de création en partenariat avec des acteurs et des collectivités du Parc.</p> <p>Enfin, quelques actions interviennent comme un mode de médiation spécifique au service d'autres thématiques portées par le Parc (adaptation au changement climatique, alimentation...).</p>		
Impliquer les acteurs culturels du territoire	Nombre de projets réalisés en partenariat. Nombre d'acteurs par projet.	Non quantifiée	28 projets réalisés en partenariat (soit 82%). 101 partenaires mobilisés sur des projets. 3,6 acteurs en moyenne par projet.
	Le nombre de partenaires par projet est extrêmement fluctuant. Le fait qu'un projet se fasse en partenariat est un indicateur ; en revanche, le nombre de partenaires impliqués n'apparaît pas comme un indicateur car il n'est pas directement corrélé à la réussite du projet.		
Répartir équitablement les actions de médiation ou création culturelle sur le territoire.	Nombre d'actions réalisées par type de patrimoine.	Non quantifiée	Patrimoine bâti : 9 Patrimoine naturel : 15 Paysage : 2 Traditions et savoir-faire : 2 Autres : 3
	Répartition territoriale des projets.	Ces données sont analysées à partir d'une carte cf. page suivante.	
	<p>La qualification des types de patrimoine et la quantification des actions n'ont pas été posées en début de Charte : l'élaboration d'un schéma de valorisation aurait pu apporter un cadre de projets.</p> <p>En revanche, le Parc conduit aussi avec le Service Tourisme et médiation des patrimoines une approche territoriale et non sectorielle. Des entrées thématiques par secteur géographique sont possibles lors de la réalisation de projets cohérents qui</p>		

	incluent connaissance, partage des représentations et médiation. C'est le cas sur le Bouchardais (37) et Loire-Authion (49), via le projet Paysages partagés en menant des projets de médiation transversaux (paysage, tourisme, éducation et culture).		
Mettre en œuvre des actions qui répondent aux attentes des acteurs culturels du territoire	Nombre de sollicitations par les acteurs du territoire pour un accompagnement ou un partenariat	Non quantifiée	11
	Le Parc intervient pour du conseil ou de l'expertise lors de projets culturels menés par des associations ou des collectivités. Parfois, les propositions des partenaires aboutissent à des projets menés en commun (co-crédation, résidences d'artistes...).		

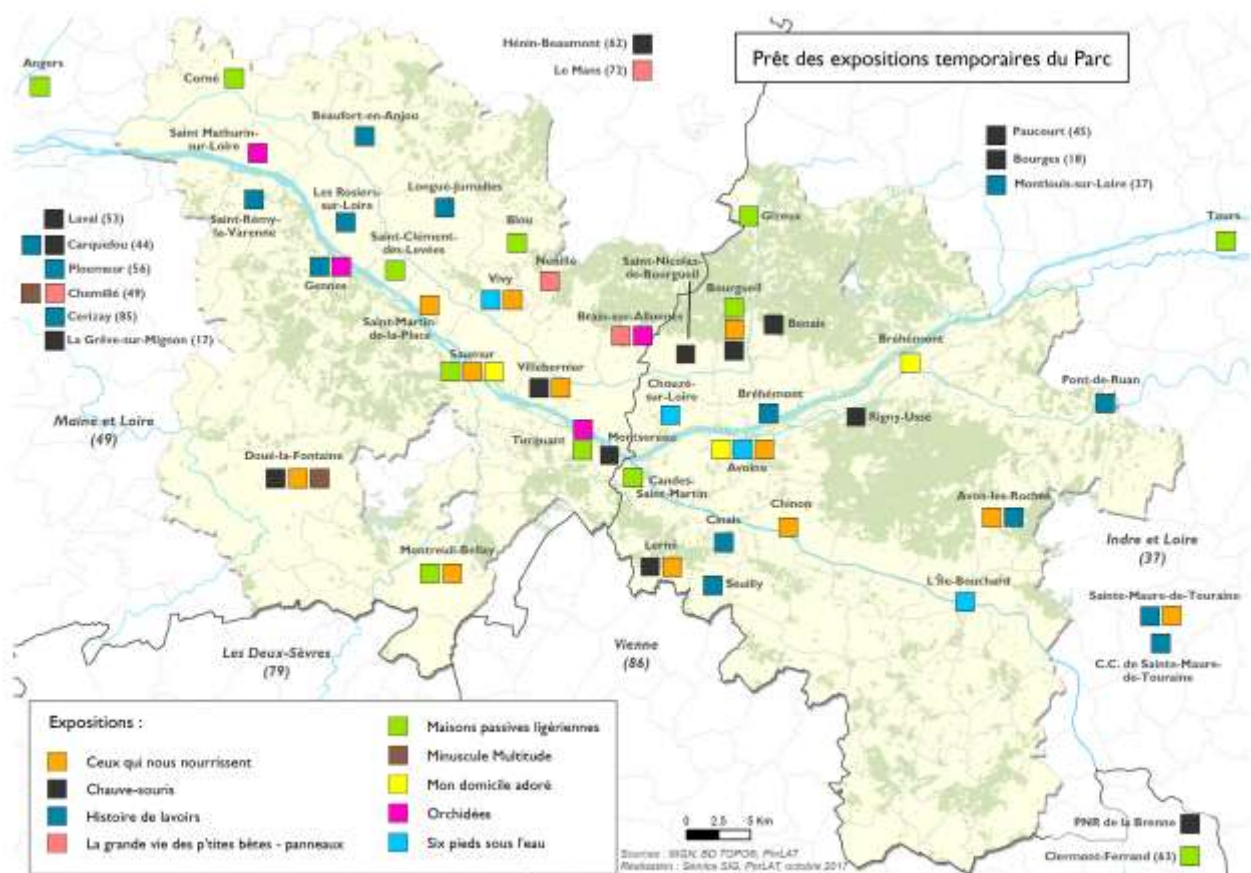
2. Territoire concerné et bénéficiaires

- Territoire :

Certaines actions de création culturelle sont menées lors de résidences sur le territoire et concernent alors plus particulièrement des communes partenaires.

Les expositions temporaires réalisées à la Maison du Parc bénéficient dans un premier temps aux visiteurs de celle-ci.

En revanche, la diffusion des spectacles ainsi que des expositions (mises à disposition gratuite des collectivités ou associations du Parc, voire au-delà, lors de leurs propres événements) permet d'irriguer largement le territoire du Parc.



- **Bénéficiaires :**

L'ensemble des actions menées a potentiellement touché 92 000 personnes, principalement des habitants du territoire et des touristes.

La majorité, environ 86 000 personnes, a bénéficié d'une création culturelle via des actions menées à la Maison du Parc.

Environ 4 760 personnes (1 100 élèves et familles pendant les temps de restitution et 3 666 autres habitants) ont bénéficié d'un spectacle créé ou diffusé par le Parc. 3 286 d'entre-elles ont participé à des spectacles dédiés à la mise en valeur d'un patrimoine (bâti ou naturel).

350 personnes ont vu le film documentaire « Le fleuve, la tuffe et l'architecte » lors de diffusions assurées par le Parc.

147 personnes ont participé à des spectacles lors de la résidence « Les oiseaux ».

D'autres éléments d'évaluation n'ont pas été assez pris en compte concernant les bénéficiaires : les expositions, spectacles ou films conçus ou co-crésés par le Parc circulent sur et hors territoire et le nombre des bénéficiaires par la suite est difficile à récolter.

3. Logiques d'action du Parc

- **Rôle du Parc :**

Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

4. Moyens mis en œuvre

- **Moyens humains :**

- Un chargé de mission Culture à mi-temps depuis 2008. Des actions au titre de la culture sont menées avec les autres chargés de mission du Parc, notamment énergie-climat, agriculture-alimentation ou biodiversité.

- Ce chargé de mission est également, pour le second mi-temps, en charge de la gestion technique de la Maison du Parc et de la programmation des expositions et des animations qui s'y déroulent. Cette programmation est menée à bien avec les agents de médiation et les chargés de mission Tourisme et Éducation.

- **Moyens financiers mobilisés pour les actions menées**

Le projet culturel représente un montant total de dépenses de 400 933 € pour la période 2008-2017. Les recettes proviennent des financements suivants :

Etat	Régions : contrats de Parc	Fonds européens	Autres financements mobilisés	Autofinancement
119 320,00 €	180 667,50 €	25 217,91 €	8 200,00 €	67 565,00 €

L'Etat intervient dans le financement d'actions culturelles de valorisation des patrimoines culturels et paysagers et d'actions de création. Ces financements se font principalement via les DRACs et ponctuellement via la DREAL (exposition scénographiée sur les chauve-souris).

La masse de financement est importante car, en 2008, l'Etat était intervenu pour l'exposition permanente de la Maison du Parc.

Les Régions, via le programme d'actions du Parc, sont un financeur très important.

Les autres financeurs mobilisés sont des communautés de communes.

C. Exemples d'actions menées

1. « Tuffeau, lien du territoire »

Après un travail d'inventaire (2004 - 2007), de restauration et d'animation des patrimoines bâtis vernaculaires (loges de vigne et lavoirs), les missions de l'architecte du Parc se sont concentrées sur les problématiques énergétiques et les spécificités du patrimoine en tuffeau (2009 - 2011).

Des actions culturelles ont été menées en 2014 et 2015 afin de valoriser la réalisation d'un « Référentiel technique pour la réhabilitation du bâti en tuffeau », ouvrage au service des artisans et habitants.

Objectifs :

Attirer l'attention des habitants et décideurs locaux sur la qualité du patrimoine bâti du territoire.

Résultats les plus importants :

Cette action, soutenue par les DRACs, a donné lieu à une création de spectacle sur les fours (8 dates, 16 représentations, 389 spectateurs), 4 conférences (170 personnes) et une programmation de spectacle sur les lavoirs (2 dates, 180 spectateurs).

Transfert :

Le spectacle créé sur les fours par le Parc circule sur le territoire. L'ensemble des acteurs peut s'en saisir et le programmer. Il permet de faire un lien fort entre patrimoine bâti vernaculaire et savoir-faire en mettant en avant des traditions culinaires locales.

2. « Dans les bras de la forêt »

Cette exposition est une création plastique installée à la Maison du Parc et réalisée en 2018 par l'agence Lucie Lom (artistes et scénographes à Angers).

Objectifs :

Proposer une autre approche de la médiation en choisissant une forme artistique. Offrir une découverte sensorielle de la thématique « forêt » aux visiteurs de la Maison du Parc et donner envie d'aller en forêt en famille.

Résultats les plus importants :

Environ 5 000 visiteurs ont découvert l'installation.

Les visiteurs écoutaient les sons diffusés dans l'œuvre et les identifiaient : en retour ils obtenaient à l'accueil des cartes et idées de promenades en forêt sur le territoire du Parc.

Indicateurs et chiffres clés

2008 – 2018

- 4 créations de spectacles sur les patrimoines (2 179 spectateurs)
- 1 création de spectacle sur le changement climatique
- 1 création de spectacle sur l'alimentation
- 6 commandes artistiques (plastiques ou photographiques) pour les expositions de la Maison du Parc
- 1 travail de création musicale en résidence sur le territoire
- 1 création de film documentaire
- 1 programme de diffusion de spectacles sur le patrimoine vernaculaire

Cette approche créative a intéressé 3 centres de loisirs qui ont participé à des temps d'animation (85 enfants) ainsi que des centres sociaux et une maison de retraite (57 personnes).

Innovation :

Le choix d'une installation plastique sans discours, faisant appel uniquement aux sens des visiteurs, était osé. Pour une majorité de visiteurs, qui y ont consacré quelques minutes, l'effet « madeleine de Proust » a fonctionné. La création plastique a également donné lieu à une nouvelle manière de s'approprier l'espace de la salle d'exposition temporaire en la plongeant dans le noir (salle équipée de sheds et baignée de lumière zénithale).

3. Création du spectacle « Arbres »

Objectifs :

Permettre à des artistes locaux de créer sur le territoire et sur la thématique de la forêt.

Amener les habitants à avoir une approche sensible de leur territoire et à vivre une expérience dans un paysage ou un environnement forestier.

Favoriser la diffusion.

Résultats les plus importants :

2 temps de résidence dans la forêt de Fontaine-Guérin.

2 représentations pendant la résidence (48 personnes).

1 date (Fête du Parc en forêt de Chinon) et 3 représentations (42 personnes).

Innovation

Ce projet de résidence et de création a donné lieu à une convention entre 5 acteurs : la Paperie (Centre national des arts de la rue), 2 communes (Beaufort-en-Anjou et Baugé-en-Anjou), la Compagnie Vent Vif et le Parc. Le Parc s'est ainsi inscrit dans un projet dynamique et apporte sa connaissance en matière de médiation en espace naturel. En proposant un partenariat qui inclut l'aide à la création et la diffusion, le Parc permet également aux artistes de se confronter aux publics, ce qui est indispensable.

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

Les actions culturelles et la programmation de la Maison du Parc, mises en œuvre avec des partenaires du territoire, sont proposées en commission Culture-Communication avant d'être présentées au Bureau du Parc (majoritairement dans le cadre de la programmation régionale). La Présidente de la commission est Marie-Louise Loiseau.

Les projets sont ensuite suivis par un comité de pilotage, composé en fonction du territoire concerné et de la thématique. Des élus, techniciens d'EPCI, des Ambassadeurs du Parc et des acteurs privés sont invités aux groupes de travail ou aux comités de pilotage depuis 2008.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

Les projets culturels menés sur le territoire donnent toujours lieu à une convention de partenariat, qu'elle implique ou non une participation financière.

Certains partenaires sont des acteurs fidèles et très porteurs. D'autres se sont inscrits dans la politique culturelle grâce au développement de projets sur leur territoire (notamment des techniciens d'EPCI).

Les demandes et les propositions viennent le plus souvent des agents des collectivités ou des structures culturelles privées. Les élus restent encore peu moteurs sur ces sujets.

Depuis 2013-2014, les projets culturels ont permis de tisser des liens ; des habitudes de travail en commun voire de mutualisation ont été prises.

L'inscription des spectacles proposés par le Parc dans les programmations des collectivités (le plus souvent des Communautés de communes) permet leur diffusion dans une dynamique culturelle existante. Cette coopération apporte une plus-value en faveur d'une diversification de l'offre culturelle en questionnant leurs propres patrimoines. Le Parc apporte des moyens financiers et parfois, au-delà de la création culturelle, un appui en termes de contenus, d'animations, d'ateliers participatifs avec les habitants.

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

La commission devrait être mobilisée plus en amont ou être réunie 2 fois par an. La grande pluridisciplinarité des sujets traités dans les expositions de la Maison du Parc comme dans les projets de création de spectacles implique de créer à chaque fois un comité de pilotage « sur-mesure » qui est souvent plus sollicité que la commission. Celle-ci peut se sentir dépossédée ou inutile. Il faudra être vigilant ou trouver un autre niveau d'implication avec un groupe dédié.

E. Avancées et points forts du projet

La chargée de mission développement culturel est également responsable de la Maison du Parc. Cette double mission a fait évoluer le poste et ses actions : la programmation dédiée chaque année à une thématique inclut la conception d'expositions mais également de la création ou programmation culturelle.

L'action culturelle du Parc est reconnue en termes de compétences sur les questions de médiation des patrimoines et la chargée de mission est régulièrement sollicitée pour accompagner techniquement des projets ou donner des avis. Le Parc est invité à participer aux Comités de pilotage de projets patrimoniaux déterminants pour le territoire (Pays d'Art et d'Histoire du Saumurois, projet scientifique et culturel de l'écomusée du Véron, Loire Odyssée...).

Les artistes professionnels du territoire reconnaissent le Parc comme un acteur en matière de création, notamment dans sa capacité à mobiliser du temps et des partenaires pour permettre aux artistes d'aller à la rencontre des habitants et de prendre connaissance des patrimoines.

L'action culturelle a été mobilisée de manière transversale dans différentes actions du Parc.

Le réseau des techniciens de la culture a été assez actif entre 2012 et 2015, créant des passerelles entre les 2 départements. Suite aux réorganisations successives des communes et des Communautés de communes, il est nécessaire de relancer l'animation de ce réseau.

F. Difficultés rencontrées et points faibles

Le temps consacré à l'action culturelle pour la valorisation des patrimoines est plus faible que prévu en début de Charte. En effet, l'action culturelle a aussi été fortement mobilisée de manière transversale au sein du Parc (énergie, adaptation, alimentation).

Le temps de l'agent en charge de la mission Culture est par ailleurs dédié à 50 % à la gestion et la programmation de la Maison du Parc.

L'animation des réseaux culturels n'a pas été réalisée de manière régulière et organisée.

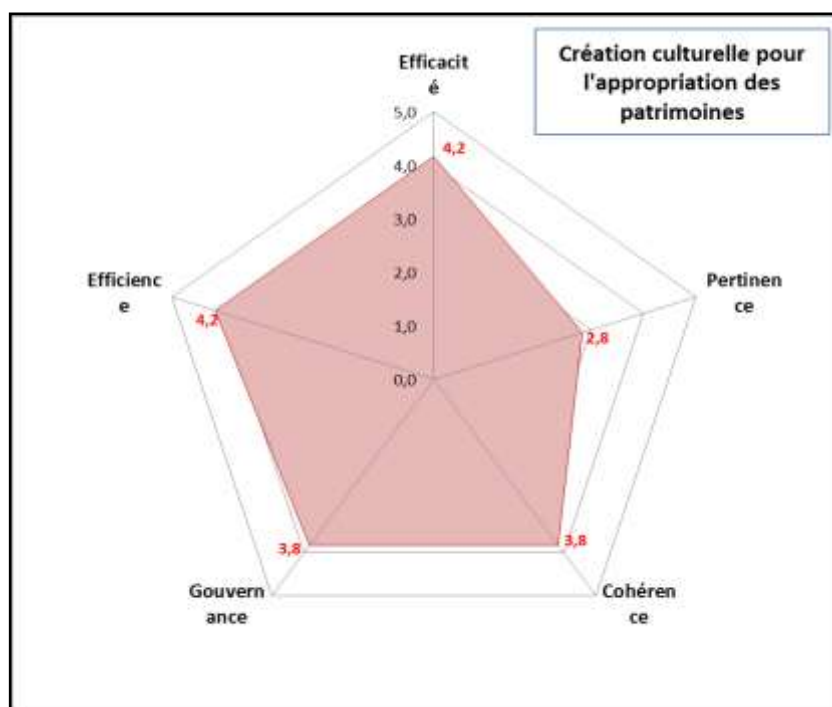
La connaissance du patrimoine (inventaires thématiques ou systématiques du patrimoine bâti) n'a pas donné lieu à de nouvelles actions, faute de temps et de projets conjoints sur l'ensemble du territoire. La production de connaissance a été réalisée à l'occasion de projets territorialisés, comme « Paysages Partagés » mené avec des communautés de communes.

Dans tous les cas avant de remobiliser des moyens pour mener à bien des inventaires, il est nécessaire de déterminer leur plus-value. Une priorité peut être d'organiser la capitalisation de

la connaissance d'ores et déjà produite par le Parc et ses partenaires, notamment avec les inventaires régionaux.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation



2. Perception selon les critères d'évaluation

Efficacité - Les objectifs fixés ont été globalement atteints. Deux points n'ont pas donné lieu à des actions ou peu : la mise en réseau des acteurs et la question de la connaissance des patrimoines.

Gouvernance – Les modalités de fonctionnement sont globalement satisfaisantes. La commission devrait se réunir 2 fois par an afin d'être plus opérante. L'implication des élus et acteurs institutionnels reste à renforcer.

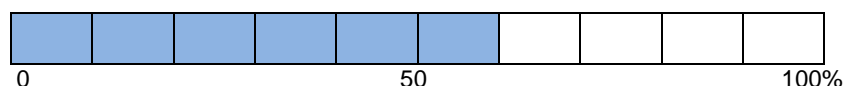
Efficience – Le financement de la programmation de la Maison du Parc est globalement suffisante et régulière. Les actions culturelles bénéficient de financements plus diversifiés et plus difficiles à mobiliser. Au vu des moyens humains consacrés à cette mission, les résultats sont satisfaisants.

Pertinence – Les projets de création culturelle sont souvent réalisés en réponse à des sollicitations d'acteurs du territoire ou viennent en appui à des questionnements ou des actions du Parc.

Cohérence – Les regroupements de communauté de communes et la création de communes nouvelles ont changé le paysage des acteurs culturels et patrimoniaux. De nouveaux acteurs se saisissent également de la médiation culturelle dans des actions de sensibilisation aux espaces naturels. Une meilleure mise en relation de ces acteurs est à organiser.

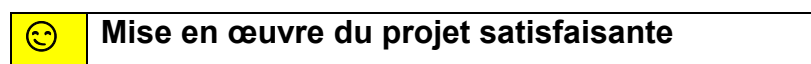
3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant le patrimoine et les paysages				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

Innovation :

La création et la médiation culturelles sont reconnues et sollicitées au sein de l'équipe du Parc. Elles participent à la mise en œuvre de projets stratégiques transversaux sur des thématiques nouvelles et peu explorées en médiation (Adaptation au changement climatique par exemple) : Charte européenne du tourisme durable, approche territoriale sur les paysages, Plan Climat Energie Territorial, ...

Les actions de création culturelle vont donc au-delà de la simple valorisation des patrimoines.

Recommandations ou pistes de travail pour la prochaine charte :

L'évaluation à mi-parcours a permis de mettre en avant le rôle de la culture dans d'autres domaines d'intervention comme un outil pertinent de médiation des autres politiques du Parc : la création culturelle est un moteur de questionnement, elle est créatrice d'espaces temporels ou spatiaux où l'habitant peut prendre du plaisir mais également s'interroger et échanger. L'intitulé du projet prioritaire a été débattu et le groupe a souligné la nécessité de l'élargir.

Afin que la question de la création culturelle ne soit pas cantonnée à la question des patrimoines, il serait intéressant de la repositionner plus globalement dans la prochaine Charte.

Il est aussi nécessaire de réinterroger les démarches de connaissance et de protection des patrimoines car ces deux étapes faisaient également partie des actions du Parc et ont été peu mises en œuvre dans cette Charte.

L'avis du technicien :

La mission développement culturel, créée à l'origine pour un temps plein, est passée à 50 % à l'ouverture de la Maison du Parc. Pour assumer cette mission dans de bonnes conditions, il conviendrait de repenser la manière de se saisir des projets culturels : intégrer plus fortement la culture dans la programmation annuelle de la Maison du Parc, porter des actions encore plus transversales en réponse aux enjeux de la future Charte et asseoir un partenariat fort avec quelques EPCI très engagés dans la politique culturelle afin d'en faire bénéficier ensuite le reste du territoire.